

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026082-DE

Date de convocation :

3 septembre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) ou excusé(s) : 1

Délib.2026.082

**Délibération comportant
2 page(s), 0 annexe(s)**

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

Absente excusée : Marie-Agnès GENDRON

Secrétaire de séance : Lucas DUBREIL

Budget communal – Décision modificative de crédits n° 01

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint en charge des Finances.

Monsieur LEGOURD présente à l'assemblée la décision modificative de crédits n° 01 concernant le budget communal, proposée par la commission Finances, lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2026.

Cette décision modificative de crédits n° 01 concerne :

En dépenses de fonctionnement et d'investissement : L'inscription des crédits nécessaires pour le remboursement de l'emprunt de 190 000.00 € souscrit pour l'acquisition du bar - restaurant de la Courbe, 2 Place de la Courbe soit (+) 3 085 € au compte 1641 – Emprunts en euros et (+) 2 965.00 € au compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance.

En dépenses et recettes d'investissement (Opération d'ordre budgétaire) : L'inscription des crédits nécessaires pour l'intégration au compte 2313 des frais d'études concernant l'opération 174 – Salle multi-activités soit (+) 18 826.00 € en recettes au compte 2031 – Frais d'études et en dépenses au compte 2313 – Immobilisations en cours.

En dépenses et recettes de fonctionnement : L'inscription de crédits en dépenses au compte 7391112 – Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (+) 1 730.00 €, au compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants (+) 43.00 €.

L'inscription de crédits en recettes au compte 73223 – Fonds départemental des droits de mutation soit (+) 25 115.00 € suite à la notification adressée à la commune pour une attribution de 100 115.00 € (prévision budgétaire de 75 000.00 €).

En recettes d'investissement :

L'inscription de crédits en recettes au compte 13461 (+ 176 700.00 €) suite à l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet de salle multi-activités.

Soit la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391112-020 : Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	1 730.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 730.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 377.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 377.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 965.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 965.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	43.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	43.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223-020 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 115.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 115.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 115.00 €	0.00 €	25 115.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 377.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 377.00 €
D-2313-174-325 : Salle multi-activités	0.00 €	18 826.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-174-325 : Salle multi-activités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 826.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	18 826.00 €	0.00 €	18 826.00 €
R-13461-325 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	176 700.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	176 700.00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	3 085.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	3 085.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-174-325 : Salle multi-activités	0.00 €	193 992.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	193 992.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	215 903.00 €	0.00 €	215 903.00 €
Total Général		241 018.00 €		241 018.00 €

Au terme de cet exposé,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter la décision modificative de crédits n° 01 concernant le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative de crédits n° 01 concernant le budget communal (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 21 septembre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Lucas DUBREIL
	

